

Bonjour à toutes et à tous,
Bonjour Emilie,

Merci de votre courrier,
voici la réponse du Groupe de Travail :

Les propos de Melle Delcroix dans son courrier étudié lors de la réunion des CTR en janvier 2014 et du séminaire des juges le 8 février 2014, comportaient noir sur blanc des dénigrements envers les juges et d'autres concurrents.

Voici les extraits du courrier d' A. Delcroix, reprenant exactement les termes qu'elle a utilisés :

"rendre obligatoire la participation à des concours pour les juges, par exemple 2 par an au moins en novice, et remonter la barre d'accès a la fonction de juge (3 excellents en 1er pas me paraît léger pour juger ensuite des avancés par exemple !)."

" Cela ne fait pas progresser vers l'international d'attribuer des notes de complaisance."

"Que cesse la discrimination sur la race des chiens."

"Avoir des juges étrangers. Fini la complaisance au copain ou a celui qu'il FAUT faire gagner."

"sans que des concurrents ou des coaches mal intentionnés viennent volontairement perturber les concurrents prêts a passer !"

Les Championnats du Monde sont un évènement au cours duquel il faut faire preuve d'un fort esprit d'équipe, d'entraide, d'abnégation, d'altruisme et de réserve, et l'équipe de France donne une image de la France aux autres représentants étrangers, rassemblés à cette occasion pour partager un grand moment de sport et de cordialité autour d'une discipline qui doit nous unir.

Quelle image de la France donne un concurrent qui claironne que les juges Français sont incompetents et pas intègres, que certains chiens se font sous-noter selon leur race, que les autres concurrents sont mal intentionnés, et que ceux qui gagnent l'épreuve à sa place ne l'ont pas mérité ?

Quelle sera la réaction de ce concurrent aux Championnats du Monde s'il n'obtient pas la note souhaitée après sa prestation? ira-t-il se plaindre que les juges sont incompetents et partiaux? que tel autre concurrent l'a volontairement déstabilisé? que son chien s'est fait

"saquer"? que les vainqueurs ont bénéficié de faveurs de la part des juges?

Le respect des organisations cynophiles dont nous dépendons, est indispensable, la réserve, la bienveillance, l'humilité sont des qualités obligatoires pour prétendre représenter son pays devant les nations étrangères lors des Worlds."

Par ailleurs, et concernant votre question :

« De plus, je me demande quel est l'intérêt de diffuser publiquement ces remarques? On aurait pu se contenter d'indiquer qu'elle n'avait pas été retenue, sans en préciser les motifs... »

Voici ci-dessous l'extrait du même courrier de Mlle Delcroix dans lequel elle demande que les informations soient diffusées sur le site :

*« Événements internationaux : on est dans le flou artistique le plus complet. Aucune info sur le site de la CNEAC : ni dates, **ni mode de sélection**, ni information sur les engagements, **ni infos sur les raisons du choix de telle ou telle team pour un grand évènement**. A ce jour, le CDM est dans 8 mois, et on ne sait toujours rien du mode de sélection de l'EDF, de la part financière allouée par la SCC etc.»*

Par soucis de transparence, et pour répondre aux souhaits de l'intéressée, l'intégralité des motivations pour le choix des équipes a donc été publiée.

Vous aurez l'intégralité des courriers dans les comptes rendus qui seront diffusés après la réunion de la SCC en mai 2014, sur le site et via les CTR et délégués.

Bien amicalement à toutes et à tous

Pour le GT,

Annie DUCHEMIN